

L70. Avances à la Société centrale d'hypothèques et de logement devant être affectées à des projets d'habitation et d'aménagement de terrains entrepris conjointement avec les gouvernements des provinces, relativement à des prêts consentis aux municipalités pour la construction ou l'agrandissement d'usines de traitements d'eaux-vannes; relativement aux prêts consentis en vue de l'accomplissement de projets d'aménagement urbain, et pour l'achat, l'aménagement, la construction ou l'amélioration de terrains et de bâtiments, \$63,900,000.

L71b. Augmentation de \$225,000,000 du montant global qui peut être avancé par le ministre à même le Fonds du revenu consolidé en vertu du paragraphe (1) de l'article 22 de la Loi nationale sur l'habitation de 1954, aux fins énoncées dans ledit paragraphe; et autorisation pour la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour tout prêt consenti à une province ou un organisme provincial en vertu des articles 16A, 35C, ou 35D de la Loi, d'accepter des débiteures comme garantie de tels prêts au lieu de toute autre garantie requise par ces articles, \$1.

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

1. Exécution de la Loi sur l'assurance-chômage y compris les dépenses recouvrables du Régime de pensions du Canada, \$42,480,000.

(Le crédit est adopté sur division).

SERVICE LÉGISLATIF

Les crédits suivants sont adoptés sur division:

Sénat—

Sénateurs—

1. Indemnité de logement (maison) au président du Sénat, \$3,000.

5. Administration, \$1,360,500.

Chambre des communes—

Députés—

10. Indemnités de logement (maison) à l'Orateur de la Chambre des communes et (appartement) à l'Orateur suppléant de la Chambre des communes; indemnité au vice-président des comités, \$8,500.

10b. Indemnités—Pour étendre l'objet du crédit 10 du Service législatif prévu au budget principal des dépenses de 1967-1968 en vue d'y ajouter une indemnité au vice-président adjoint des comités à raison de \$4,000 par année; montant requis en 1967-1968, \$3,100.

15. Dépenses du Comité parlementaire mixte canado-américain et dépenses des délégués aux autres conférences interparlementaires, dépenses relatives aux visites de délégués d'autres parlements, quote-part du Canada des dépenses de l'Association parlementaire du Commonwealth, y compris la cotisation à titre de membre de l'Association et subventions, selon le détail des affectations, \$187,800.

20. Administration, \$7,803,900.

M. Knowles: Ces crédits de la Chambre sont-ils adoptés sur division? Ne sont-ils pas adoptés à l'unanimité?

L'hon. M. Starr: Il ne réussit qu'à nous faire perdre notre temps. Continuons.

M. le président: Adoptés sur division.

(Le crédit est adopté sur division).

Bibliothèque du Parlement—

25. Administration, \$639,300.

(Le crédit est adopté sur division).

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

Les crédits suivants sont adoptés sur division:

Administration centrale—

1. Administration, fonctionnement et entretien, \$4,206,600.

Organisation et utilisation de la main-d'œuvre—

5. Administration, fonctionnement et entretien, y compris l'administration des Règlements concernant la mobilité de la main-d'œuvre et paiements à l'égard des personnes qui reçoivent une formation professionnelle en vertu du programme de formation professionnelle pour les adultes, en conformité des règlements approuvés par le gouverneur en conseil, \$73,635,000.

6b. Subordonnement aux conditions et modalités approuvées par le gouverneur en conseil, paiements aux provinces et à l'égard des bandes d'Indiens, en vertu du programme municipal de stimulation des travaux d'hiver, pendant les années financières 1967-1968 et 1968-1969, de montants n'excédant pas la moitié des frais de main-d'œuvre subis dans une période de cinq mois commençant soit le 1^{er} novembre soit le 1^{er} décembre 1967, au choix de la province ou de la bande d'Indiens, et dans le cas de projets afférents aux régions désignées pour la mise en valeur au sens de la Loi sur le ministère de l'Industrie, 60 p. 100 de ces frais; et autorisation de verser des paiements aux provinces pendant lesdites années financières à l'égard des programmes municipaux antérieurs de stimulation des travaux d'hiver, \$5,000,000.

10. Contributions, allocations et subventions accordées selon les modalités et conditions spécifiées dans les titres des sous-crédits énumérés au détail des affectations, \$206,825,000.

10b. Contributions, allocations et subventions accordées selon les modalités et conditions spécifiées dans les sous-crédits énumérés au détail des affectations, \$25,000,000.

12b. Autorisation de considérer, aux fins de la Loi sur la pension du service public et du Règlement sur les conditions d'emploi dans la Fonction publique, M^{me} Mina Popovich comme ayant été au service de la Fonction publique mais en congé non payé du 11 janvier 1957 au 16 octobre 1961, comme si le décret du conseil C.P. 1957-53/626 du 3 mai 1957 n'avait pas été adopté, \$1.